



Cadre de la responsabilite civile

Par **calehfr**, le **08/12/2008** à **01:03**

bonjour,rnrnIl y a qq mois, j'ai aidé un ami a réparer son véhicule (crevaison) et je l'ai endommagé...ma responsabilité étant engagée, nous avons mutuellement contacté nos assurances (le mien pour faire fonctionner ma responsabilité civile - contrat habitation) et j'ai rempli un constat amiable classique à la dmde de mon ami. rnrnMon assureur me répond que le véhicule se trouvant sur ma propriété lors du dommage, mon contrat ne couvre pas ce cas de figure. L'assureur de mon ami se retourne donc contre moi et me réclame 765 Euros (expertise et réparation ayant eu lieu). rnrnMon contrat indique : sont exclus, les dommages causés aux biens dont l'assuré à la propriété, la garde...(et j'avais déclaré en avoir la garde).rnrnIl indique en revanche que par extension, il couvre l'assistance pour les dommages à la suite d'un évènement accidentel causés à un tiers auquel je porte bénévolement assistance.rnrnIl n'y a pas d'évènement accidentel (ou alors considère t'on une simple crevaison comme accidentelle ?) mais bel et bien une assistance bénévole. Je trouve mon assureur bien rigide sur cette affaire. et vous ? dois-je insister ou tenter de déclarer le litige à un autre assureur (celui de mon véhicule) ? Comment expliquer à l'assureur de mon ami que j'ai besoin de temps avant de payer et pour quel motif ? Avec un acompte prouvant ma bonne fois ? Merci pour vos conseils. Cordialement.

Par **chaber**, le **08/12/2008** à **07:42**

[citation]Mon contrat indique : sont exclus, les dommages causés aux biens dont l'assuré à la propriété, la garde...(et j'avais déclaré en avoir la garde). [/citation]rnSi vous avez déclaré à votre assurance "avoir la garde du véhicule" sa réponse est tout à fait justifiéern[citation]Il indique en revanche que par extension, il couvre l'assistance pour les dommages à la suite d'un évènement accidentel causés à un tiers auquel je porte bénévolement assistance. rn

[/citation]rnCette extension ne peut jouer du fait que vous aviez la garde du véhicule.rn[citation]dois-je insister ou tenter de déclarer le litige à un autre assureur (celui de mon véhicule)[/citation] Ce serait faire une fausse déclaration avec toutes les suites pénales que vous pouvez encourir, plus un malusrn[citation] Comment expliquer à l'assureur de mon ami que j'ai besoin de temps avant de payer et pour quel motif ? Avec un acompte prouvant ma bonne fois ? Merci pour vos conseils [/citation]rnEssayez de prévoir un échéancier avec cet assureur

Par **calehfr**, le **12/12/2008** à **01:21**

merci pour votre réponse complète et précise. Un échéancier me semble effectivement approprié. Bien cordialement.